

L'an deux mille vingt-et-un, le 09 Novembre à 19 heures 00 le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle polyvalente, sous la présidence de M. Marc SAINTOT, Maire.

Date de la convocation : 04 Novembre 2021

Étaient présents : Les membres du conseil municipal étaient présents, à l'exception de Mme IDE Virginie et Mrs Francis HELAINE, Claude JEAN et Jacques NAILLON.

Ordre du jour :

- Eau : point interconnexion, prise de connaissance de la décision de l'agence de l'eau, actualisation des demandes de subventions.
- Eglise : Appel d'offre Maitrise d'ouvrage. Demande de subventions.
- Travaux : Sécurisation des Rues de Mesnil et St Christ. Demandes de subventions.
- Mobilier école et rénovation salle de classe : devis, méthodologie, demande de subvention.
- Extension Eclairage Public Led.
- Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT).
- Délibération relative à l'adhésion de la commune au service de mission temporaire proposé par le centre de gestion (CDG)
- DM budget Commune.
- Questions diverses.

- Monsieur le Maire ouvre la séance et demande à ajouter un point à l'ordre du jour, à savoir, l'inscription au budget 2022 de l'achat d'un nouvel ordinateur pour le secrétariat de la Mairie et un ordinateur portable, ainsi que les demandes de subventions s'y rapportant. Ajout accepté à l'unanimité des membres présents.

- Monsieur le Maire présente ses remerciements à Olga, Patrick, Isabelle et Cathy pour l'organisation du repas des aînés.

Il est rappelé que les repas ne sont pas livrés.

- L'opération brioches a rencontré un franc succès avec 679,10 € de récoltés et donc un don de 495,10 € versés aux papillons bien (déduction faite du coût des brioches). Des remerciements sont adressés aux organisateurs (Cathy et Patrick) et bénévoles les ayant accompagnés.

- Monsieur le Maire expose qu'en date du 15 octobre, Mr CARRE Gaëtan a été embauché dans le cadre d'un Parcours Emploi et Compétence. Cette embauche donne toute satisfaction pour le moment.

- Par ailleurs, Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'un composteur a été mise en place dans le cimetière afin de valoriser les déchets. Il est demandé à chacun de bien vouloir respecter le tri des déchets.

- Les travaux de la 1029 sont terminés. Des remerciements sont adressés aux établissements Nobécourt pour la fourniture du paillage, mais aussi à Mr et Mme IDE et à Mr DAUDRE pour la fourniture de terre pour les massifs.

L'éclairage du monument aux morts sera installé demain.

1/Matériel informatique

Monsieur le Maire demande à inscrire au budget 2022 l'achat d'un nouvel ordinateur pour le secrétariat de la Mairie et d'un nouvel ordinateur portable. En effet, ceux actuellement en service sont vieillissants et donc plus assez performants pour l'usage qui leur est demandé. En outre, le portable permettra également de faciliter le recours à un éventuel retour au télétravail.

Des devis sont présentés 1 592,33 € HT pour celui de la Mairie et 1 091,24 € HT pour le portable.

Après délibérations, l'assemblée à l'unanimité des membres présent est d'accord pour accepter ces 2 devis et inscrire l'achat d'un ordinateur et d'un ordinateur portable au budget 2022.

Pouvoir est donné à Mr le Maire afin de solliciter une demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR).

2/ Interconnexion

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'agence de l'eau refuse d'accompagner le projet sous prétexte que : «la ligne d'intervention financière de l'agence de l'eau est en forte tension, et que sur ces dossiers les actions de prévention des pollutions n'ont pas été menées à terme, donc que aucune évaluation de l'efficacité d'actions de prévention n'a pu être réalisée ».

Monsieur le Maire rappelle qu'il avait été expliqué dans le dossier que les communes de Brie et Mesnil n'avaient aucunement l'ingénierie pour mener à terme les dites «actions de prévention» qui plus est sur l'ensemble du bassin versant qui impacte notre point de captage. Il est rappelé également que l'ancienne municipalité n'a vu aucune suite aboutir, ni aucune proposition d'accompagnement aux études préalables qui avaient été menées en 2016.

L'agence de l'eau, par sa décision, nous laisse donc distribuer d'une eau de mauvaise qualité à notre population, en effet, à ce jour nous nous retrouvons donc avec une eau à quasi 66 mg/l de nitrates en ajoutant à cela des pesticides.

De plus, elle balaie d'un trait 2 ans de travail tandis que le contentieux européen et l'amende qui risque d'en découler plane toujours. Elle va, en outre, à l'encontre des préconisations tant de l'ARS que de La Sous-Préfecture qui défendaient ardemment le dossier présenté. Nos habitants apprécieront, d'autant plus que cette même agence les a contraint à passer le prix de l'eau à 1,30 en vue de l'obtention de subventions.

Un rendez-vous sera donc organisé le 29 novembre prochain entre les communes de BRIE et Mesnil-Bruntel et la Sous-préfecture en vue d'un recours à l'encontre de cette décision.

3/ Eglise

Suite à la rencontre avec les différents financeurs, Mr le Maire présente à l'assemblée le plan de financement qui pourrait être adopté concernant les travaux de réhabilitation de l'église Saint Géry et qui permettrait d'optimiser au mieux certaines enveloppes d'aides :

PHASES	PHASE 1 Glocher + Mise en sécurité	PHASE 2 Façades Nord + retour côté Ouest	PHASE 3 Chevet	PHASE 4 Façades Sud + retour côté Ouest
Délais indicatifs	6 mois	4 mois	4 mois	4 mois
Lots	Total €HT	Total €HT	Total €HT	Total €HT
Sous-total Installations de chantier, échafaudages	80 000,00 €	28 000,00 €	28 000,00 €	28 000,00 €
Sous-total Mise en sécurité	3 500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Sous-total Maçonneries (Béton + pierre de taille)	96 800,00 €	58 200,00 €	53 700,00 €	52 800,00 €
Sous-total Enduit plâtre	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Sous-total couverture + Étranchéité	18 000,00 €	15 400,00 €	16 200,00 €	15 400,00 €
Sous-total Ouvrages campanaires	36 000,00 €	0,00 €	0,00 €	800,00 €
Sous-total Ouvrages de Serrurerie	3 800,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Sous-total Ouvrages de Menuiseries métalliques	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Sous-total Ouvrages de Peinture	4 200,00 €	1 100,00 €	1 800,00 €	900,00 €
Sous-total Ouvrages divers	17 500,00 €	4 000,00 €	4 200,00 €	4 000,00 €
ESTIMATION SOMMAIRE DU MONTANT DES TRAVAUX €HT	259 800,00 €	106 700,00 €	101 900,00 €	101 400,00 €

Les phases 1 à 4 représente les travaux clos et couvert, pour un montant estimé de 570 000 €. A cela, s'ajoute l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour 57 000 €, estimés également, le tout qui pourrait être financé de la manière suivante :

Département : 150 000 €

Etat DETR : 156750 €

Etat DSIL : 125 400 €

Région : 125 000 €

Commune : 69 850 € sur 2 exercices (hors TVA - prêt relais TVA et subventions à demander).

Ces montants concernent les dispositifs en place en 2021 et peuvent donc varier l'année prochaine.

Un appel d'offre est nécessaire concernant le choix du cabinet en charge de l'assistance à maîtrise d'ouvrage. Deux entreprises ont été contactées VERDI et ECAA.

Ces propositions comprennent 2 phases, la première, réunion avec les services de la mairie et rédaction des pièces de consultation et du programme de travaux. La seconde phase comprend quant à

elle l'ouverture et l'analyse des candidatures, l'ouverture et l'analyses des offres ainsi que l'attribution.

L'ensemble de la prestation est évalué à 10 450,00 € HT, soit 12 540,00 € TTC pour le cabinet VERDI et 2 850 euros HT, soit 3 420 euros TTC pour le cabinet ECAA.

Après délibérations, l'assemblée délibérante décide, à l'unanimité des membres présents, :

- d'accepter le devis du cabinet ECAA concernant la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage.
- de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour la mise en place de ce dossier et par là même à lancer l'appel d'offres pour la maîtrise d'œuvre concernant le chantier de réhabilitation de l'église Saint Géry.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que si les subventions ne sont pas accordées à la commune, le chantier de réhabilitation de l'église sera suspendu.

4/ Aménagements Rues de Saint Christ et de Mesnil

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que lors du dernier conseil municipal, il avait été décidé de mettre en place un essai à blanc concernant les dispositifs de réduction de la vitesse sur la route départementale 88. Or, l'idée a été abandonnée car trop contraignante à mettre en place.

Le passage de la zone à 30km/h, à lui été retenu.

Monsieur le Maire présente les propositions du cabinet ECAA au conseil, à savoir, 2 écluses doubles rue de Saint Christ et un rétrécissement de voie rue de Mesnil ainsi que des bordures d'axes sur les 2 rues.

Le coût des travaux s'élève à 37 439,50 € HT, soit 44 927,40 € TTC.

A ce titre, la Mairie souhaiterait bénéficier des amendes de police.

Après délibérations, l'assemblée délibérante décide, à l'unanimité des membres présents, :

- d'accepter la proposition du cabinet ECAA concernant l'implantation d'un dispositif pour réduire la vitesse des véhicules.

- de solliciter l'aide du Conseil Départemental au titre des amendes de police à hauteur de 30% du montant HT des travaux, soit 11 231,85 €, le reste demeurant à la charge de la commune soit 33 695,55 €, dont 7 487,90 € de TVA.

- de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour la constitution du dossier de demande de subvention.

Il convient toutefois, d'attendre la validation du Conseil Départemental concernant l'implantation des bordures d'axe.

5/ Ecole

Monsieur le Maire expose aux membres de l'assemblée délibérante le projet de réfection de la salle de classe, en ce compris le changement de mobilier qui est plus qu'obsolète (plus de trente ans), les tables et les chaises ne sont plus adaptées à l'usage actuel.

Un devis a été demandé auprès de l'entreprise SAONOISE DE MOBILIERS.

Pour un montant de l'achat estimé à 4 393,63 € HT.

Après en avoir délibéré

L'assemblée délibérante adopte le projet qui lui est présenté, et décide d'inscrire au budget 2022 l'achat de mobilier pour la salle de classe.

Sollicite l'aide de l'état au titre de la DETR et arrête le plan de financement suivant :
Subvention Etat DETR : 40% du montant HT, soit 1 757,45 €

Part revenant au maître d'ouvrage : Fonds propres : 3 514,91 €, (dont TVA : 878,73 €)

Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire afin de constituer le dossier de demande de subvention.

En ce qui concerne les travaux de réfection de la classe (peinture murale et vernissage du parquet), ils seront réalisés par les employés communaux pendant les vacances.

6/ Extension Eclairage public

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le devis de la SICAE concernant l'implantation de 13 points lumineux supplémentaires à divers endroits du village, pour un montant de 7 110,00 € HT, soit 8 532,00 € TTC.

L'assemblée délibérante décide de valider le devis de la SICAE et d'inscrire cette dépense au budget 2022.

7/ CLECT

La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées s'est réunie le 27 septembre 2021 pour arrêter les montants définitifs des charges transférées suite au passage en FPU de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA HAUTE SOMME eu 1^{er} janvier 2020 et à la prise en compte des charges nettes transférées sur les compétences ZAE, Equipements culturel et sportif, Tiers lieu numérique, Mobilité, Voirie. Pour chaque compétence, un rapport a été réalisé ; soit cinq rapports qui ont été transmis aux communes membres.

Chaque rapport doit être soumis à l'approbation de l'ensemble des conseils municipaux des 60 communes membres. Conformément au premier alinéa du II de l'article L. 5211-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, ce rapport doit être approuvé par délibérations concordantes de la majorité qualifiée des conseils municipaux dans un délai de trois mois à compter de sa transmission.

Rappel des faits sur la compétence Voirie:

- ▶ Un pacte financier et fiscal (sur 4 ans) est proposé aux communes pour financer les travaux de voirie de 2021 à 2024 :
 - Financement des travaux par les attributions de compensation versés par l'EPCI aux communes, en partie
 - Les 50% restant sont à la charge de l'EPCI mais requièrent une révision des AC

Pour la réalisation par les communes de travaux sur les voies intra-muros, l'enveloppe est estimée sur 4 ans et comprend :

- ▶ Les travaux de création (TN)
- ▶ Les travaux d'entretien (TE)

Proposition de prise en charge par l'EPCI des dépenses de la commune :

Pour la commune, la CC de la HAUTE SOMME propose :

	Sur 4 ans
Hausse des AC	16 464 €
Fonds de concours	22 060 €
TOTAL	38 524 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ADOpte le rapport de la C.L.E.C.T. 2021 qui arrête le montant définitif sur la compétence Voirie, à 16 464 € pour les Attributions de Compensation (AC) et à 22 060 € pour les Fonds de concours, hors consommation en cours.

Cette décision sera notifiée à Monsieur le Président de la Communauté de la HAUTE SOMME

Mr Le Maire rappelle que l'enveloppe 2019-2024 avait été utilisé en partie pour la réparation de voirie rues de Mesnil/Impasse Becquival ainsi que pour du bordurage. Le montant total attribué se verra donc déduit de ces travaux. Le solde sera injecté dans les travaux de la D1029 où le montant final, suite ajouts au projet initial, sera déterminé fin novembre.

8/ Service de missions temporaires proposé par le CDG

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il est possible de délibérer pour une adhésion au service de missions temporaires proposé par le centre de gestion. Ainsi, la commune pourra recourir à ce service si besoin d'un personnel complémentaire se présente notamment en cas d'arrêt maladie.

Ce service propose aux collectivités qui le souhaitent un personnel compétent pour effectuer des remplacements d'agents titulaires momentanément absents ou afin de les affecter à des missions temporaires (surcroît de travail, besoin saisonnier, accroissement temporaire d'activités ...).

M. Le Maire propose d'adhérer à ce service, facultatif, sachant que chaque mission fera l'objet d'une convention ponctuelle.

Toutes les formalités relatives au recrutement et au suivi de la mission sont assurées par le Centre de Gestion, employeur direct de l'agent affecté.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE :

- d'adhérer au service « mise à disposition de personnel » du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Somme, à compter du 1^{er} Décembre 2021,
- de donner mission à M. Le Maire pour solliciter ce service en fonction des besoins de fonctionnement de la collectivité,
- d'autoriser M. Le Maire à signer les conventions et avenants à intervenir selon les missions à assurer,
- d'inscrire au budget les sommes dues au Centre de Gestion en application desdites conventions ou avenants.

9/ Décisions modificatives budgétaires

➤ Monsieur Le Maire explique à l'assemblée que lors du dernier conseil syndical du SISCO, il a été informé que le budget prévu au titre de l'année 2021 allait être insuffisant pour finir l'année.

Aussi chaque commune doit revoir sa participation financière.

Il est donc proposé de prendre les modifications budgétaires, suivantes :

Article 615221 (D.F.) : - 3 000,00 €

Article 657358 (D.F.) : + 3 000,00 €

Après délibérations, ces propositions sont acceptées à l'unanimité.

➤ Monsieur Le Maire explique à l'assemblée qu'une partie des travaux neufs de voirie a été budgétée à l'article 2315 or ces dépenses sont à imputer à l'article 2041512, il est nécessaire de prendre une décision modificative budgétaire.

Il est donc proposé de prendre les modifications budgétaires, suivantes :

Article 2315 (D.I.) : - 500,00 €

Article 2041512 (D.I.) : + 500,00 €

Après délibérations, ces propositions sont acceptées à l'unanimité.

➤ Monsieur Le Maire explique à l'assemblée qu'à la demande la Trésorerie, il convient de régulariser le remboursement d'un placement effectué en 1999 et remboursé en 2009.

Il est donc proposé de prendre les modifications budgétaires, suivantes :

Article 673 (D.F.) : + 37 982,00 €

Compte 021 (D.F.) : - 37 982,00 €

Compte 024 (R.I.) : + 37 982,00 €

Compte 021 (R.I.) : - 37 982,00 €

Après délibérations, ces propositions sont acceptées à l'unanimité.

10/Questions diverses

Récapitulatif des projets 2022 (montants TTC)

- Eglise Clos et couvert : 752 000 € sur 2 exercices (appui Etat, Région, Département) => 35 000 € sur 2022. Il faudra prévoir un relais TVA. La réalisation de ce projet est conditionnée à l'octroi des accompagnements.

- Vidéoprotection et extension : 93 000 € (80% du montant en financé grâce à la DETR et au Département). Les travaux seront réalisés une fois la mise en place de la fibre achevée.

- Sécurisation Route départementale 88: 45 000 € financés grâce aux amendes de police à hauteur de 30% du montant HT et il conviendra de voir avec le Département si d'autres dispositifs sont envisageables. La CCHS apportera également son concours.

- Compléments LED 13 points lumineux supplémentaires : 8 600 €.

- Acquisition d'un ordinateur pour la Mairie et d'un ordinateur portable : 2 700 € (financé en partie grâce à l'aide de l'état au titre de la DETR à hauteur de 40% du montant HT)

- Mise à niveau sécurité au travail (armoires rangement produits nettoyage/ phyto / PTI : 1 000 €)

- Mobilier, sol et peintures Salle de classe : 5 200 € (Le mobilier étant subventionnable à hauteur de 40% du montant HT grâce à la DETR) hors peintures et traitement parquet

- Point captage pompiers sur D1029 : 6 000 € (report de 2021)

«Stand by» sur projets :

- salle des fêtes/terrain. Peut-être faire un terrain de pétanque en attendant ?

- accueil Mairie

Budget Eau: Facturation, maintenance et astreinte réseau, maintenance et astreinte station pompage (50% Mesnil), provision travaux, soit +/-10 000 €...dans l'attente d'autres nouvelles....

- Monsieur le Maire informe l'assemblée que la Commission de sécurité concernant la salle des Fêtes aura lieu le 24 novembre prochain à 15h30.

- Mr Le Maire aura plus d'informations sur le déroulement des travaux de la fibre à la fin de ce mois. Le problème de la pose de poteaux est en phase d'être résolu (merci à Mr Mme IDE pour le stockage des bobines pour Axians).

- Le Souvenir Français local par l'intermédiaire de Jean-Pierre LENTE a confirmé sa subvention de 1 000€ pour le monument.

- L'acquisition définitive de la parcelle du Calvaire a été régularisée courant Septembre. Encore merci à Mr ETEVE (Cession au prix d'un € symbolique et frais d'acte notarié pour 250€)

- Suite à ce qui avait été voté au budget, la commune a versé la subvention au club de Gym.

- Comité des Fêtes : le bureau est dissous. Une réunion des membres va être organisée prochainement.

- 11 Novembre, rendez-vous à 10h30 à la salle des fêtes, puis tout le monde se rendra aux monuments aux morts. La cérémonie s'achèvera pour un pot à la salle des fêtes. L'arbre de Noël aura lieu le dimanche 12 décembre après-midi. La remise des prix du concours des maisons décorées aura lieu à cette occasion. Le comité des fêtes prend en charge le goûter et le spectacle.

La commune a commandé des sapins qui seront disposés dans le village, les habitants qui le souhaitent pourront les décorer. De nouvelles guirlandes électriques embelliront le village pour les fêtes de fin d'année...

- Monsieur le Maire aimerait que les aînés puissent se réunir pour discuter, boire un café, jouer aux cartes ou autre : pour cela la municipalité peut leur mettre à disposition la salle de classe qui est désormais libre (cela éviterait de chauffer la salle des fêtes).

- Les vœux du maire seront organisés le 21 Janvier 2022 à 19h.

- Monsieur le Maire informe l'assemblée que la commune a acheté un souffleur thermique pour faciliter le travail des employés communaux.

- Avis aux chauffards, des contrôles de gendarmerie ont été effectués sur la D1029 et les amendes furent fort nombreuses au point que la gendarmerie en a avisé la Mairie. D'autres contrôles seront diligentés,

La séance est levée à 20h40.

Pour extrait conforme,
Le Maire, Marc SAINTOT

